



EUROPEAN
TRANSPORT
WORKERS'
FEDERATION

Vision de l'ETF pour des Transports Durables

Prise de Position Politique



LES TRANSPORTS...

- ▶ sont vitaux pour l'économie, car ils approvisionnent les entreprises et les personnes en marchandises ;
- ▶ sont indispensables à la mobilité des personnes ;
- ▶ sont indispensables à l'inclusion des personnes et à leur participation à l'éducation, à l'emploi, à la culture et à la vie sociale, en particulier pour les femmes - la mobilité durable est un droit des citoyens ;
- ▶ sont essentiels à la continuité, en particulier en période de crise, comme on a pu le constater lors de la pandémie de Covid 19 ou avec la guerre en Ukraine et comme cela peut être le cas lors de situations d'urgence climatique ;
- ▶ sont, par conséquent, un service d'intérêt général pour le transport de passagers et de marchandises ;

mais ils ont un coût : les transports contribuent à hauteur d'environ 25 % aux émissions de gaz à effet de serre et donc au réchauffement de la planète ; ils contribuent à la pollution sonore, atmosphérique et des eaux.

L'EMPLOI DANS LES TRANSPORTS...

- ▶ contribue, avec environ 10 millions de travailleurs/travailleuses directement employés (secteur de la mobilité), au marché du travail au sein de l'Union européenne et plus encore au niveau paneuropéen, sans compter leur contribution indirecte à l'emploi dans d'autres secteurs ;
- ▶ est vital en temps de crise - les travailleurs/ travailleuses du secteur des transports sont essentiels pour assurer la continuité des services ;
- ▶ se caractérise par une main-d'œuvre vieillissante supérieure à l'âge moyen du marché du travail de l'UE ;
- ▶ souffre de plus en plus d'une pénurie de main-d'œuvre ;
- ▶ est progressivement organisé sur la base de modèles commerciaux de dumping social, tant dans le transport de passagers que tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- ▶ perd progressivement de « bons emplois » au profit d'emplois précaires ;
- ▶ doit améliorer son attrait pour les jeunes travailleurs/ travailleuses afin de mettre un terme à la pénurie de main-d'œuvre, d'assurer un meilleur équilibre entre les âges et de garantir le transfert des connaissances ;
- ▶ doit améliorer l'attractivité pour les femmes afin d'assurer un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes ; afin de résoudre l'exclusion systémique des femmes du marché du travail dans le secteur des transports.

Cette inadéquation entre l'importance économique et sociale des transports et les conditions sociales des travailleurs/travailleuses du secteur pourrait être éliminée par un investissement approprié dans des emplois de meilleure qualité et plus durables pour les personnes fournissant les services.

Les transports deviendraient ainsi un secteur plus durable au triple sens du terme : environnemental, social et économique.



LES 7 PRINCIPES CLÉS DE L'ETF POUR UN SYSTÈME DE TRANSPORT DURABLE

Une transition verte vers la neutralité carbone

1. est équitable et repose sur des principes de transition juste pour les travailleurs/travailleuses du secteur des transports et d'égalité de genre;
2. basé sur la coopération et l'intermodalité : chaque secteur de transport a sa place dans le système de transport et contribue à la transformation verte ;
3. garantit l'accès à des services de transport public inclusifs et abordables de haute qualité pour toutes les personnes ainsi que pour les marchandises.

... basée sur des conditions sociales

4. qui garantissent une rémunération équitable et des conditions de travail de qualité pour les travailleurs/travailleuses du secteur des transports ;
5. qui intègrent les femmes, les jeunes travailleurs et les personnes de toutes les tendances en termes d'égalité ;
6. qui sont sûres et exemptes de violence et de harcèlement ;
7. garantissant la reconnaissance des syndicats, la négociation collective et le dialogue social.

La mise en œuvre de ces 7 principes est essentielle pour garantir des transports durables et va de pair avec une transition numérique équitable et sensible au genre du secteur des transports.

7 DOMAINES D'INTERVENTION POLITIQUE POUR UN SYSTÈME DE TRANSPORT DURABLE, ÉQUITABLE ET CLIMATIQUEMENT NEUTRE DE L'AVENIR

Pour tous les modes de transport, l'ETF a identifié 7 domaines d'intervention principaux pour les gouvernements européens, nationaux et locaux, ainsi que pour les employeurs et les partenaires sociaux, à préciser en fonction des modes de transport différents.

1. Gouvernance pour une transformation écologique et sociale des transports et de la mobilité

- ▶ Engagement politique décisif pour une transformation écologique et sociale des transports et de la mobilité à tous les niveaux politiques ;
- ▶ Dialogue social et participation de la société civile sur les mesures à prendre ;
- ▶ Cohérence globale des politiques et des mesures pour la mobilité en général et pour les différents modes de transport y inclus une approche sensible au genre ;
- ▶ Garanties de transition équitable fondées sur le dialogue et les investissements, y compris pour



- la main-d'œuvre ;
- ▶ Fourniture des moyens financiers nécessaires.

2. Un cadre de transition équitable pour les travailleurs/travailleuses du secteur des transports

- ▶ Rendre obligatoire l'analyse détaillée de l'impact social des politiques climatiques avant leur finalisation et leur présentation, ainsi que pour leur mise en œuvre ;
- ▶ Fournir un financement adéquat aux niveaux européen, national et régional - générer de nouveaux moyens financiers ;
- ▶ Évaluation obligatoire de l'impact social au niveau de l'entreprise - anticipation des effets sur l'emploi, l'égalité des genres, les compétences et les besoins de formation, de l'impact sur la santé et la sécurité au travail ;
- ▶ Dialogue social et négociation collective : impliquer les représentants des travailleurs/travailleuses dès le début ;
- ▶ Mesures de recyclage professionnel (re-skilling) et de perfectionnement des compétences ;
- ▶ Mesures visant à garantir des profils professionnels riches en contenu et satisfaisants pour les travailleurs/travailleuses du secteur à l'heure de la numérisation ;
- ▶ Établissement de fonds pour des mesures de soutien personnalisées pour les travailleurs afin qu'ils puissent trouver un autre emploi si nécessaire ;
- ▶ Mise en place de mesures de recrutement pour trouver du personnel adéquat, notamment des femmes, à l'avenir également.

3. Transfert modal vers des modes de transport respectueux de l'environnement dans un système de transport multimodal durable

- ▶ Investissement massif dans des infrastructures de transport public de qualité, accessibles et abordables, et dans des modes de transport durables tout en tenant compte de l'égalité ;
- ▶ Promotion d'un transport durable par la coopération, la multimodalité et une concurrence loyale assurée par des règles équitables et équilibrées ;
- ▶ Garantir des transports publics de qualité par l'attribution directe de contrats de service public ;
- ▶ Promotion de chaînes d'approvisionnement durables sur le plan social et environnemental pour le transport de marchandises en appliquant tous les instruments politiques disponibles ;
- ▶ Utilisation de la numérisation au profit de la durabilité sociale, inclusive et environnementale.

4. Investissements équitables et politique d'infrastructure

- ▶ Conditionnalité sociale pour l'investissement public dans l'innovation et la technologie, y compris une approche du facteur humain, avec une priorité pour l'écologisation des transports et les moyens de transport à faibles émissions ;
- ▶ Conditionnalité sociale pour les investissements dans les infrastructures : respect de la législation sociale, dialogue social et application des conventions collectives ;
- ▶ Investissements dans les nœuds et terminaux multimodaux, les embranchements industriels ;
- ▶ Investissement dans des infrastructures appropriées qui garantissent la sécurité des travailleurs/travailleuses du secteur des transports et des conditions de travail de qualité (par exemple, des aires de stationnement sûres, des stations de recharge sûres, l'accès à des installations sanitaires) ;
- ▶ Investissement dans l'électrification avec 100 % d'énergie sans carbone et dans des infrastructures de carburants alternatifs pour tous les modes de transport.



5. Tarification équitable et partage des coûts

- ▶ Application du principe du « pollueur-payeur » pour tous les modes de transport dans le respect des principes de transition équitable et sans blâmer les travailleurs/travailleuses ;
- ▶ Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour l'aviation et le transport maritime international ;
- ▶ Accès à des transports publics abordables pour favoriser l'inclusion et prévenir la pauvreté en matière de transport ;
- ▶ Rémunération équitable pour les travailleurs/travailleuses du secteur des transports (salaire décente, conditions de travail de qualité, investissement dans les compétences et la santé et la sécurité au travail, élimination de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et de l'écart de 'care') ;
- ▶ Renforcement de la négociation collective, de la législation sociale et d'un mécanisme permettant d'éviter la compensation des coûts environnementaux plus élevés par les coûts de la main-d'œuvre.

6. Compétences, formation, exigences en matière de santé et de sécurité au travail

- ▶ Éducation et formation, qui peuvent garantir une main-d'œuvre plus flexible, mieux formée et équilibre entre les sexes, ainsi qu'une main-d'œuvre préparée aux nouveaux besoins et à l'évolution du marché ;
- ▶ Les coûts de la formation, du recyclage professionnel et du perfectionnement des compétences doivent être supportés par l'employeur et/ou le secteur public pour les travailleurs ;
- ▶ Plus particulièrement, formation à la manipulation des carburants alternatifs ou à la conduite / au vol / à la navigation écologiques ;
- ▶ Investissement dans des mesures de santé et de sécurité au travail en vue de la manipulation de carburants alternatifs (y compris l'électrification).

7. Adaptation au changement climatique et résilience

- ▶ Plans d'action obligatoires au niveau national pour accroître la résilience du système de transport face aux catastrophes naturelles extrêmes et aux catastrophes d'origine humaine ;
- ▶ Investissement dans des infrastructures plus résistantes ;
- ▶ Négociation de stratégies d'adaptation au niveau du lieu de travail, y compris des mesures de santé et de sécurité au travail ;
- ▶ Promotion du dialogue social au niveau de l'entreprise pour l'anticipation et les situations d'urgence.

Bruxelles, 7 juin 2023